

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

## AMENDEMENT

N ° AS587

présenté par

M. Cabaré, Mme Rixain, Mme Muschotti, Mme Couillard, M. Balanant et Mme Gayte

-----

### ARTICLE 65

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.